



GREFFE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

PAR COURRIEL

Candiac, le 3 septembre 2026

Maxime Gagné
Fondateur et éditeur,
EnDroit.ca

Objet : Demande de renseignements
Notre dossier : 2026-238

Bonjour monsieur Gagné,

La présente fait suite à votre demande de renseignement que nous avons reçue le 28 août 2026.

Vous trouverez, ci-après, les réponses à vos questions :

1. Les trois policiers suspendus le 7 mai 2025 sont-ils toujours à l'emploi de la Régie ?	Oui, les trois policiers sont toujours à l'emploi de la Régie.
2. Sont-ils toujours suspendus, ont-ils repris leurs fonctions, ou ont-ils quitté le service ?	Ils sont suspendus.
3. Quelle a été la durée de la suspension, et celle-ci était-elle avec solde pour toute sa durée ?	Ils sont toujours suspendus avec solde depuis mai 2025.
4. La Régie a-t-elle été informée d'une décision du Directeur des poursuites criminelles et pénales dans ce dossier ?	Oui.
5. Une procédure disciplinaire interne a-t-elle été engagée, et le cas échéant, où en est-elle ?	Oui, la procédure disciplinaire a été enclenchée.
6 La Régie a-t-elle mis en place des mesures à la suite de cette affaire, notamment quant à l'obligation de dénonciation prévue à la <i>Loi sur la police</i> ?	Comme la <i>Loi sur la police</i> s'applique à tous les policiers, un rappel a été fait.

.../2

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez agréer, monsieur Gagné, nos salutations distinguées.

La secrétaire de la Régie,
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Marie-Lise Desrosiers, avocate
MLD/